

DEC131606DR12

Décision donnant délégation de signature à Mme Patricia BENTOZA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7263 intitulée *Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR7263, intitulée *Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale*, dont le directeur est Thierry TATONI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme **Patricia BENTOZA, IE**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Patricia BENTOZA**, délégation est donnée à **M. Wolfgang CRAMER, DR1**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Patricia BENTOZA** et de **M. Wolfgang CRAMER, DR1**, délégation est donnée à **M. Alexander ERESKOVSKY, DR2**, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Patricia BENTOZA**, de **M. Wolfgang CRAMER** et de **M. Alexander ERESKOVSKY**, délégation est donnée à **Mme Annie COCHEME, AI**, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Patricia BENTOZA**, de **M. Wolfgang CRAMER**, de **M. Alexander ERESKOVSKY** et de **Mme Annie COCHEME** délégation est donnée à **Mme Nathalie POLVANI, AI**, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Patricia BENTOZA**, de **M. Wolfgang CRAMER**, de **M. Alexander ERESKOVSKY**, **Mme Annie COCHEME** et de **Mme Nathalie POLVANI**, délégation est donnée à **Mme Joëlle MASSEI, TCS**, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 07/05/13

Le directeur d'unité
Thierry TATONI

Les délégués

Nom : W. CRAMER Signature : Paraphe :	Nom : A. ERESKOVSKY Signature : Paraphe :	Nom : P. BENTOZA Signature : Paraphe :	Nom : A. COCHEME Signature : Paraphe :
Nom : N. POLVANI Signature : Paraphe :	Nom : J. MASSEI Signature : Paraphe :		